AVIS DIVERS

AMUNDI SELECTION LOGEMENT

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 19 367 200 € Siège social : 91/93, Boulevard Pasteur - 75015 PARIS 821 757 317 R.C.S. PARIS

L'article 7 des statuts a autorisé la société de gestion AMUNDI IMMOBILIER à porter, en une ou plusieurs fois par souscription en numéraire, le capital à un montant maximum de 72 000 000 €, sans qu'il y ait une obligation quelconque d'atteindre ce capital maximum dans un délai déterminé.

Une augmentation de capital de 32 000 000 € (40 000 000 € prime d'émission incluse) par création de 40 000 parts d'une valeur nominale de 800 €, assortie d'une prime d'émission unitaire de 200 €, a été lancée du 4 Septembre 2017 au 15 décembre 2017.

A la clôture de la période de souscription, le capital a ainsi été porté de de 19 367 200 € à 35 621 600 €.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence et désormais ainsi rédigé :

ARTICLE 6 - APPORT - CAPITAL SOCIAL

1- Capital social initial

Le capital social initial, qui a été constitué sans qu'il ait été fait offre au public est fixé à la somme de sept cent soixante-cinq mille six cent (765.600) euros

Il est divisé en neuf cent cinquante-sept (957) parts nominatives d'une valeur nominale de huit cents (800) euros chacune augmentée d'une prime d'émission de cent quinze (115) euros par part, soit un montant par part sociale, prime incluse, de neuf cent quinze (915) euros et huit cent soixante-quinze mille six cent cinquante-cinq (875.655) euros au total pour les 957 parts composant le capital social.

Lesdites parts sociales sont attribuées aux associés fondateurs en représentation de leurs apports en numéraire de la façon suivante :

Associés fondateurs	Nombre de parts souscrites	Montant total du capital souscrit	Montant total de la souscription (prime d'émission incluse)
BFT Investment Managers	1	800	915
Amundi Asset Management	1	800	915
Amundi India Holding	1	800	915
Amundi	951	760 800	870 165
Amundi Private Equity Funds	1	800	915
Société Générale Gestion	1	800	915
Amundi Immobilier	1	800	915
Total	957	765 600	875 655

Chaque Associé fondateur a versé à titre de prime d'émission, une somme de 115€ (cent quinze euros) par part sociale. Une somme de 875.655 € (huit cent soixante-quinze mille six cent cinquante-cinq euros) est donc versée à ce titre à la Société.

Les associés ont intégralement libéré les parts souscrites par chacun d'eux tant pour le nominal que pour la prime d'émission y afférent par part, ainsi qu'il résulte d'une attestation émise par Crédit Agricole S.A.

Ces parts sont stipulées inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article L 214-86 du Code monétaire et financier.

2 - Capital social actuel

Suite à l'augmentation de capital autorisée par l'article 7 des présents statuts et constatée au 16 décembre 2016, le capital social a été porté de sept cent soixante-cinq mille six cent (765.600) euros à dix-neuf millions trois cent soixante-sept mille deux cent (19 367 200) euros, divisé en vingt-quatre mille deux cent neuf (24 209) parts de huit cent (800) euros chacune.

Suite à l'augmentation de capital autorisée par l'article 7 des présents statuts et constatée au 16 Décembre 2017, le capital social a été porté de dixneuf millions trois cent soixante-sept mille deux cent (19 367 200) euros à trente-cinq millions six cent vingt et un mille six cents (35 621 600) euros, divisé en quarante-quatre mille cinq cent vingt-sept (44 527) parts de huit cent (800) euros chacune.

1801074